



# L Paniers de légumes

## Contrat d'engagement solidaire, Année 2024

Le présent contrat est signé entre :

D'une part,

➤ Madame/Monsieur : .....

➤ Adresse : .....

➤ Téléphone : ..... Email : .....

Ci-après dénommé le client.

D'autre part,

➤ Les Jardins de l'Abergement

➤ 1904 route du Salève, 74350 Cruseilles

➤ SIRET : 900 262 924 00013

➤ Téléphone : 06.37.38.20.17

Email : jardins.abergement@outlook.com

Ci-après dénommé le producteur.



### Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires aux présentes en vue de :

- Soutenir la production des Jardins de l'Abergement,
- La vente au client de paniers de légumes Bio, de saison et de qualité.

### Article 2 : Engagement du producteur

- Le producteur s'engage à fournir au client des produits Bio, et issus d'une ferme respectueuse de l'environnement.
- Il s'engage à préparer les paniers sur son site de production, pendant la durée du contrat, telle que définie à l'article 4.
- La réception du panier s'effectue au 198 route du Mont Blanc (Magasin à la ferme), pendant les horaires d'ouverture du magasin, savoir les vendredis de 17h30 à 19h.

### Article 3 : Engagement du client

- Le client s'engage à récupérer ses paniers aux horaires susvisés, et à rapporter les paniers vides à chaque fois.

- Il s'engage à payer l'ensemble des paniers de la saison, lors de la souscription du contrat, selon les modalités ci-après définies.
- Le client reconnaît les risques liés aux aléas de la production, notamment les conditions météo, et en accepte sans réserve les conséquences, tels que la variation de la taille et/ou du contenu des paniers.

### Article 4 : Durée du contrat

Le contrat est conclu du **18/04/2025** jusqu'au **19/12/2025** (soit une durée de 9 mois, sous réserves des dispositions de l'article 6 ci-après), soit un total de 34 livraisons.

### Article 5 : Contenu et prix du panier

Le panier contient des légumes de saison, pouvant être complété avec des bouquets d'aromatiques et fruits selon les disponibilités. Le contenu des paniers est librement fixé par le producteur.

Le prix d'un panier est déterminé en fonction de sa taille, savoir :

- La formule « **petit panier** » à **15€ (2 personnes)**
- La formule « **grand panier** » à **25€ (4 personnes)**

**Modalités de paiement** : Le client s'engage à régler dès la souscription du présent contrat, l'ensemble des paniers souhaités,

- Soit par chèque, en un chèque unique à l'ordre « Les Jardins de l'Abergement » ou en 8 chèques (un par mois) remis dès la souscription, que le producteur s'engage à encaisser au plus tard le 10 de chaque mois. Tout paiement par chèque ne sera libératoire qu'à compter de l'encaissement effectif du chèque.
- Soit par virement unique sur le compte ci-dessous désigné, avec le libellé « Panier Légume, *Taille de panier, Nom Prénom* ». Les virements mensuels ne sont pas acceptés. Le client s'engage à en informer dans les meilleurs délais le producteur, soit par SMS au numéro indiqué en tête des présentes, soit par courriel, à l'adresse [jardins.abergement@outlook.com](mailto:jardins.abergement@outlook.com).

Compte bancaire « Les Jardins de l'Abergement » :

**IBAN** : FR76 1810 6000 3196 7720 5281 056

Cochez les cases de votre choix

**Code Bic** : AGRIFRPP881

Panier	Prix	<input type="checkbox"/> 0 Joker	<input type="checkbox"/> 1 Joker	<input type="checkbox"/> 2 Jokers	<input type="checkbox"/> 3 Jokers
Petit <input type="checkbox"/>	15€ x 34 paniers	510€	495€	480€	465€
Grand <input type="checkbox"/>	25€ x 34 paniers	850€	835€	820€	805€

Si vous connaissez déjà vos dates d'absences, merci de les indiquer ici : .....

## Article 6 : Absences

### 6.1 Absences prévues

#### ➤ Côté Producteur :

Le producteur peut prévoir des dates de non livraison (3 maximum). Il devra en avertir le client par tout moyen écrit au moins 7 jours avant la date de livraison prévue. Dans ce cas, le panier sera livré lors de la remise du panier suivant.

#### ➤ Côté Client :

- Il est déterminé un nombre de 1 à 3 "jokers" en début de contrat que le client pourra poser 15 jours en avance de la date de livraison du panier non souhaitée. Il faut alors choisir de payer un nombre de paniers inférieur dès la souscription du présent contrat.

- Si le client a un imprévu, et qu'il n'a pas souhaité prendre de jokers lors de la souscription, il pourra prévenir le producteur par SMS au 06.37.38.20.17 au moins 7 jours à l'avance de la date de livraison du panier non souhaité. Dans ce cas, le panier sera livré lors de la remise du panier suivant. Limite de 3 annulations maximum.

### 6.2 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que le client n'a pas signalé son absence au moins 7 jours avant la livraison. Dans cette hypothèse, le panier ne sera ni remis ultérieurement, ni remboursé au client.

## Article 7 : Rupture anticipée du contrat

En cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat pourra être unilatéralement résilié par tout moyen écrit, sous réserve d'un préavis d'un mois, à compter de la notification à l'autre partie de la volonté de se prévaloir de la présente clause.

Si la rupture intervient par la faute du producteur, celui-ci s'engage à rembourser au client, dans les deux mois qui suivent la rupture, le prix versé par le client, au prorata de la durée entre la date de prise d'effet de la rupture et la date de fin de contrat prévue aux présentes.

Si la rupture intervient par la faute du client, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement du prix versé lors de la souscription.

En cas de force majeure, le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, après un préavis d'un mois.

Le contrat ne peut être résilié par le client qu'en cas de force majeure avérée, notamment un déménagement, un changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale.

Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée, notamment la perte de l'exploitation, un changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production, une catastrophe naturelle.

Si la rupture intervient du fait du client, il pourra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations, avec l'accord du producteur.

## Article 9 : Litige

En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent contrat, un temps de médiation pourra être mis en place. En cas d'échec de la médiation, l'article 7 du présent contrat d'engagement s'appliquera de plein droit.



Fait à ..... en 2 exemplaires originaux le ...../...../.....

Le Client

Les Jardins de l'Abergement

..... (Prénom et Nom)

Signature

Signature